



PREFET DE L'HERAULT

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**
SERVICE EAU RISQUES et
NATURE

Arrêté n° DDTM34-2015-04-04844
**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion du Bassin de la lagune de Thau et Ingril**

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,**

- VU le code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34,
- VU l'arrêté Préfectoral n° 2009-01-1145, du 27 avril 2009 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE bassin versant de la lagune de Thau ;
- VU l'arrêté donnant délégation de signature du Préfet de Département à Madame Mireille JOURGET Ingénieur général des Ponts des Eaux et des Forêts, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault,
- VU la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, modifiant le nom des conseils généraux en conseils départementaux ;
- VU la délibération du comité départemental en date du 17 avril 2015 désignant Monsieur Christophe MORGO et Madame Véronique CALUEBA-RIZZOLO pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU le courrier du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins Languedoc-Roussillon en date du 20 mars 2015 désignant Monsieur Fabrice JEAN pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU le courrier du Comité Régional Conchylicole de Méditerranée pour l'OP conchylicole, en date du 23 mars 2015 désignant Monsieur Jean-Christophe CABROL pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU le courrier de la Chambre d'Agriculture en date du 19 avril 2013 désignant Céline MICHELON pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,
- VU le courrier de la Chambre de commerce et d'industrie de Sète-Frontignan-Mèze en date du 26 mars 2015 désignant Madame Anick GIBERT pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril ;

VU le courrier de UFC Que Choisir, Sète- bassin de Thau en date du 23 mars 2015 désignant Monsieur Gérard BAILLEUL pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,

VU le courrier en date du 20 avril 2015 de la Prud'homie de Thau – Ingril désignant Monsieur Jean Marie RICARD pour siéger à la commission locale de l'eau du SAGE Thau et Ingril,

CONSIDERANT que suite aux élections cantonales de mars 2015, ainsi qu'à la désignation de nouveaux membres dans le collège des usagers, il convient de réaliser une mise à jour de l'arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des lagunes de Thau et Ingril.

SUR proposition de la Directrice Départementale des Territoires de la Mer de l'Hérault,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La composition de la CLE est la suivante :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

ORGANISME	REPRESENTANT
AGDE	Véronique SALGAS
BALARUC LES BAINS	Francis DI-STEFANO
BALARUC LE VIEUX	Norbert CHAPLIN
BOUZIGUES	Olivier ARCHIMBEAU
FRONTIGNAN	Olivier LAURENT
GIGEAN	Jean-Claude MARCEROU
LOUPIAN	Alain VIDAL
MARSEILLAN	Stéphanie SENEGA-SANCHEZ
MEZE	Thierry BAEZA
MONTAGNAC	Rémi BARTHES
MONTBAZIN	Philippe CAPROUGE

ORGANISME	REPRESENTANT
PINET	Jean-Baptiste MAJORY
POUSSAN	Jacques ADGE
POMEROLS	Antoine AMOROS
SETE	Antoine DE RINALDO
VILLEVEYRAC	Michel GARCIA
VIC LA GARDIOLE	Magali FERRIER
Conseil Régional Languedoc-Roussillon	Jean-Baptiste GIORDANO
	André LUBRANO
Conseil Départemental de l'Hérault	Christophe MORGO
	Véronique CALUEBA-RIZZOLO
Syndicat Mixte du Bassin de Thau	Jean-Claude GROS
Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau	Gérard NAUDIN
Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau	Yves PIETRASANTA
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Gwendoline CHAUDOIR
Syndicat Intercommunal de traitement des eaux usées de Pinet-Pomerols	Robert GAIRAUD
Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux	Loïc LINARES
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas-Languedoc	Georges NIDECKER

B/ Collège des usagers

ORGANISME	REPRESENTANT
Comité Régional des Pêches Maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon	Fabrice JEAN
Prud'homie de Thau – Ingril	Jean Marie RICARD

Comité Régional Conchylicole de Méditerranée	Philippe ORTIN
Organisation de Producteurs des Conchyliculteurs de Thau	Jean-Christophe CABROL
Association des Pêcheurs Amateurs du Bassin de Thau	Le président ou son représentant
Association des Pêcheurs Amateurs et Plaisanciers de Sète	Alexandre MITRANO
Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins – FFESSM Comité de l'Hérault	Emmanuel SERVAL
Association intercommunale de chasse de l'Etang de Thau	Christian BELMAS
Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	Anick GIBERT
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Céline MICHELON
Fédération Départementale des caves coopératives	Didier GOMEZ
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau	Christophe BRODU
Coopérative maritime « les 5 ports »	Didier ASPA
Syndicat des Vignerons de l'Hérault vinifiant en Cave Particulière	Jean Paul DARDE
Société de Protection de la Nature du bassin de Thau	Jean BARRAL
Union Fédérale des consommateurs : UFC Que Choisir Sète-Bassin de Thau	Gérard BAILLEUL

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Organisme

Monsieur le Préfet de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon, représenté par Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer ou son représentant,

Monsieur le préfet Coordonnateur de bassin représenté par Madame la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon ou son représentant,

Monsieur le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ou son représentant

Monsieur le Délégué Du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,

ARTICLE 2 – AFFICHAGE ET PUBLICITE

Le présent arrêté sera affiché dans les communes du périmètre du SAGE des lagunes de Thau et Ingril Il sera publié :

- sur le site Internet de la préfecture
- au recueil des actes administratifs,
- par la structure de gestion SMBT, sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

ARTICLE 3 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 – EXECUTION

La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer, les membres de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le **22 AVR. 2015**

Pour le Préfet, par délégation,

La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault,



Mireille JOURGET

